

ANIMATEUR GENERALISTE DE LOISIRS

Appellations principales : Animateur de centre de loisirs. Animateur des loisirs – Animateur de club ou village de vacances – Animateur-meneur de jeux – Animateur polyvalent.

Appellations spécifiques : Animateur d'atelier – Animateur de plage – Chef de centre de loisirs – Chef de plage – Chef de village de vacances – Coordinateur d'activités – Moniteur de colonie de vacances.

Fiche n°30

Fonction : Animation

Groupe sectoriel : Animation

Région Bretagne

Définition

Organise et anime des activités ludiques, artistiques ou manuelles ne comportant pas de technicité particulière, à des publics différents (jeunes, adultes, 3^{ème} âge...) dans un but de distraction et de détente. Est chargé de l'organisation pratique matérielle des activités (espaces, moyens...). Peut être spécialisé dans certaines activités ou doit adapter les prestations à un public donné. Selon le niveau de responsabilité, peut élaborer et organiser un projet d'animation, coordonner des activités et encadrer une équipe d'animateurs.

Conditions générales d'exercice

L'activité s'exerce généralement dans des structures ayant pour fonction les loisirs, la détente et les vacances. Les horaires sont irréguliers mais, dans certains cas, ils peuvent être décalés le jour et en soirée. Les dimanches et jours fériés peuvent être ouverts. Les contrats saisonniers sont fréquents. Les postes à temps partiel ou intermittents dominent. L'activité nécessite de respecter et faire respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les matériels, les locaux utilisés et les personnes. Dans certains cas, des avantages en nature (repas, logement...) peuvent être associés à la rémunération.

Formation et expérience

Cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveau IV. Les référentiels de ces métiers sont actuellement en cours d'évolution.

COMPETENCES COMMUNES	SPECIFICITES	
Compétences techniques de base :	Activités spécifiques :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et conduire un projet. ▪ Organiser un programme d'activités ou participer à son organisation. ▪ Expliquer, montrer des modes de réalisation, des règles de jeux... ▪ Expliquer, montrer le fonctionnement et le maniement des matériels et équipements à utiliser. ▪ Maîtriser et utiliser les techniques d'animation de groupes. ▪ Coordonner des actions d'animation. ▪ Avoir une spécialité de base (artistique, sportive,...). ▪ Connaître et appliquer les règles de sécurité des personnes et des biens. 	<p>Activités exercées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Animation d'activités manuelles (broderie, tricot, maquettes...). <input type="checkbox"/> Animation de jeux de table (Scrabble, bridge...). <input type="checkbox"/> Animation d'activités extérieures (plage, sorties...). <input type="checkbox"/> Animation de spectacles. <input type="checkbox"/> Animation de loisirs sportifs. <input type="checkbox"/> Découverte du milieu naturel. <input type="checkbox"/> Montage de spectacles simples. 	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jeunes. <input type="checkbox"/> Adultes. <input type="checkbox"/> 3^{ème} âge. <input type="checkbox"/> Public hétérogène.
Compétences associées :	Exigences	<p>Responsabilités exercées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Encadrement d'une équipe d'animateurs / recrutement. <input type="checkbox"/> Coordination d'activités. <input type="checkbox"/> Conception et organisation de projets d'animation. <input type="checkbox"/> Gestion de son activité, d'un budget lié à un projet. <input type="checkbox"/> Négociation de contrat avec d'autres prestataires.
Capacités liées à l'emploi : <i>L'emploi requiert d'être capable de :</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Polyvalence et adaptabilité. ▪ Goût des contacts humains. ▪ Courtoisie ▪ Ouverture d'esprit. ▪ Caractère extraverti. ▪ Dynamisme. ▪ Disponibilité et patience ▪ Bonne résistance à la fatigue physique et nerveuse. ▪ Sens de la débrouillardise ▪ Respect de la réglementation en vigueur. ▪ Bonne présentation et élocution ▪ Actualisation des connaissances. ▪ Mobilité 	Conditions de travail :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des initiatives et des décisions rapides. ▪ Travailler en équipe. ▪ Etre créatif et imaginatif. ▪ Gérer son temps avec rigueur. ▪ Faire preuve de pédagogie. ▪ Exercer une autorité. ▪ Communiquer avec des publics très divers. 	<p>Lieu d'exercice de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Centre aéré. <input type="checkbox"/> Centre de vacances et de loisirs. <input type="checkbox"/> Club du 3^{ème} âge. <input type="checkbox"/> Club ou village de vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Horaires décalés. <input type="checkbox"/> Travail possible en fin de semaine et les jours fériés. <input type="checkbox"/> Astreintes d'hébergement possibles <input type="checkbox"/> Déplacements possibles à l'étranger.

Fiche n°30 bis

Emploi/métier concerné : animateur généraliste de loisirs

Fonction : Animation

Cadre réglementaire régissant la profession :

- Cadre réglementaire Jeunesse et Sports, actuellement en mutation.
- Convention collective applicable : celle de l'Animation socio-culturelle n° 3246.

Organisation de la profession au plan régional :

Existence d'un syndicat national des employeurs.

Définition de l'emploi/ métier : cf fiche n°30

Compétences et qualifications requises pour exercer l'emploi/métier : cf fiche n°30

Etat des lieux de la profession et perspectives d'évolution

Situation actuelle du marché du travail :

Principaux employeurs : Collectivités locales, structures privées et associatives.

Offre/Demande :

D>O pour les emplois qualifiés.

O>D pour les emplois non qualifiés (secteur associatif : emplois/jeunes).

Nombre de professionnels en exercice : ?

Entraves à l'exercice et au développement de la profession :

- Normes à appliquer en matière d'encadrement et d'utilisation des équipements et des espaces (exigences européennes plus souples en matière de diplôme requis, mais plus strictes en matière d'usage des équipements et des espaces).
- Solvabilité des emplois/jeunes.
- Contraintes qui évoluent sans cesse et qui occasionne des décalages permanents.

Opportunités de développement :

- Evolution des technologies de l'information et de la communication.
- Emergence de nouveaux produits (chasse, pêche, randonnée...) permettant d'étaler dans le temps et dans l'espace les activités touristiques et de loisirs.
- L'aménagement et la réduction du temps de travail va générer du temps libre pour les loisirs et devrait permettre la création d'emplois.
- Le regroupement de moyens entre plusieurs employeurs.
- Les emplois/jeunes qui vont peut être créer à terme des besoins nouveaux en personnels.

Compétences requises et évolution :

Capacités techniques de base exigées :

- Conception et conduite de projet d'animation / programme d'activités.
- Enseignement (modes de réalisation, règles de jeux, fonctionnement et utilisation des matériels et équipements).
- Maîtrise des techniques d'animation de groupes et des règles de sécurité.
- Gestion budgétaire et négociation.
- Encadrement d'une équipe.

Capacités associées :

- Connaissance en secourisme et en psychopédagogie, ainsi que sur l'environnement touristique local et régional.
- Pratique d'une ou plusieurs langues étrangères.

Savoir-être et autres qualités requises : créativité et imagination, sens de l'organisation et de la coordination, pédagogie et autorité, aptitude au travail en équipe, polyvalence, capacité d'adaptation, caractère extraverti et ouverture d'esprit, dynamisme, mobilité, disponibilité et patience, bonne résistance à la fatigue physique et nerveuse, sens de la débrouillardise, bonne présentation et éloquence, goût du contact, courtoisie, capacité à communiquer avec des publics très divers.

Autres exigences : respect de la réglementation en vigueur et actualisation des connaissances.

Evolution : une « multi-compétences » sera de plus en plus exigée (du fait de la multi-activités), avec une spécialité de base (artistique, sportive, ...) complétée par des compétences dans d'autres activités.

La connaissance des diverses clientèles et la capacité d'adaptation à celles-ci occupera une part de plus en plus importante.

Evolution des qualifications exigées :

Cet emploi/métier devrait rester accessible à partir de formations de niveau IV.

Les qualifications exigées devraient néanmoins croître avec la capitalisation de compétences acquises au cours de plusieurs expériences.

Emergence de nouveaux métiers (ou de nouvelles pratiques professionnelles) :

/